la cgt FINANCES PUBLIQUES

Avec la CGT 41, la DG Flippe

Lettre mensuelle d'information d'août 2026 de la CGT FINANCES PUBLIQUES 41





Agenda de septembre

03/09

- 9h : accueil des nouveaux agent.e.s à la DGFIP
- journée de rentrée des syndicats CGT par l'Union départementale

10/09

matin : visite des services de Romorantin

21/09

HMI trimestrielle à Romorantin

22/09

HMI trimestrielle à Blois

24/09

HMI trimestrielle à Vendôme

29/09

Grève de la Fonction publique

la cgt FINANCES PUBLIQUES

Avec la CGT 41, la DG Flippe

APRÈS LA VITRINE NUMÉRIQUE, LE MUR DE LA RÉALITÉ

Pilotage devenu illisible, multiplication des structures et des projets, course à l'intelligence artificielle, pression exercée sur les équipes et l'insuffisance des moyens consacrés à la consolidation du système d'information.
Aujourd'hui, la crise du vol massif de données donne à ces interrogations une gravité nouvelle.

Une intrusion bloquée… mais un vol passé inaperçu

Les faits reconnus par l'administration sont particulièrement préoccupants.
Les 12 et 13 août, un acteur malveillant a revendiqué des accès illégitimes au système d'information de la DGFiP, obtenus par l'usurpation des identifiants d'un agent et d'un tiers habilité. Ces intrusions s'étaient produites plusieurs semaines auparavant, en juin et juillet. La DGFiP indique avoir interrompu les accès frauduleux dès leur détection mais les contrôles réalisés n'avaient alors pas permis d'identifier l'extraction des données.

Il aura donc fallu attendre la revendication du pirate, au mois d'août, pour que l'ampleur réelle de l'incident apparaisse.
Au total, les données de 678 000 particuliers et professionnels ont été consultées ou extraites : revenu fiscal de référence, quotient familial, taux de prélèvement à la source, données relatives aux entreprises, mais aussi informations cadastrales concernant les adresses et les surfaces de biens immobiliers.
Les espaces personnels sur impots.gouv.fr et leurs mots de passe n'auraient, eux, pas été compromis.
Le communiqué officiel de Bercy ne masque cependant pas l'essentiel : la DGFiP a bien détecté des accès suspects, mais elle n'a pas détecté le vol de données qui les accompagnait.
Ce décalage entre la détection de l'intrusion et la découverte de ses conséquences constitue un problème majeur.
Comment protéger les données détenues par la DGFiP si l'administration n'est pas en mesure d'identifier rapidement leur extraction ?

Un nouvel incident qui ne tombe pas du ciel

Cette crise ne peut pas être présentée comme un accident totalement isolé.
En février dernier, l'administration avait déjà révélé que les identifiants usurpés d'un fonctionnaire extérieur à la DGFiP avaient permis d'accéder au fichier national des comptes bancaires, FICOBA.
Les données relatives à près de 1,2 million de comptes bancaires avaient alors été consultées ou extraites.
Le communiqué ministériel mentionnait déjà des restrictions d'accès et un renforcement nécessaire de la sécurité.
Six mois plus tard, de nouvelles usurpations d'identifiants permettent à nouveau d'accéder à des données particulièrement sensibles.
Bien entendu, le risque zéro n'existe pas.

Les équipes informatiques de la DGFiP déjouent quotidiennement un nombre considérable d'attaques, passé, selon la CGT Finances publiques, de 2 579 en 2023 à 6 972 en 2025.
Leur travail doit être reconnu et soutenu.

Il serait d'ailleurs insupportable que l'administration cherche demain à faire porter la responsabilité de cette crise sur les agents, sur leurs pratiques individuelles ou sur un prétendu manque de vigilance.
Ce qui doit être interrogé, ce sont les choix stratégiques, les moyens engagés et la capacité de l'organisation à détecter, analyser et traiter les incidents.

La « dette technique » officiellement reconnue

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a lui-même reconnu l'existence d'une « dette technique » de l'État.

Selon les chiffres repris par la CGT Finances publiques, le taux de conformité du système d'information de la DGFiP à sa cible technologique n'atteignait encore que 52,2 % à la fin de 2025.
Le communiqué de la CGT rappelle également que plus de 34 000 emplois ont été supprimés depuis 2008.

Cette dette technique n'est pas tombée du ciel.
Elle est le produit d'années d'arbitrages budgétaires, de suppressions d'emplois, de difficultés de recrutement, de rémunérations insuffisantes et d'une priorité régulièrement donnée aux projets nouveaux plutôt qu'à la maintenance et à la sécurisation de l'existant.

La cybersécurité ne se construit pas avec des slogans : elle repose sur des équipes suffisamment nombreuses, expérimentées, correctement rémunérées et capables de travailler dans la durée.

Et maintenant, encore l'intelligence artificielle ?

Parmi les réponses annoncées figure la mise en place d'un outil d'intelligence artificielle destiné à rechercher les vulnérabilités du système d'information.
L'IA peut évidemment contribuer à la détection de certaines anomalies mais la présenter une nouvelle fois comme la réponse centrale serait une dangereuse fuite en avant.
L'intelligence artificielle ne remplacera ni l'authentification renforcée, ni la maîtrise rigoureuse des habilitations, ni la surveillance des extractions de données, ni la modernisation des applications, ni surtout les professionnels chargés de concevoir, d'administrer et de sécuriser le système d'information.
Après avoir fait de l'IA la grande promesse du schéma directeur numérique, l'administration ne peut pas répondre à une crise révélant la fragilité de ses infrastructures par une nouvelle promesse technologique.
À force de vouloir faire de l'IA la solution à tous les problèmes, on finit par oublier les fondations.
Qui pilotait ? Qui savait ? Qui a décidé ?

La question demeure entière :
qui pilote réellement le numérique à la DGFiP ?

Entre le service des systèmes d'information, la DTNum, la Direction des projets numériques, les services ministériels, les instances de gouvernance et les intervenants extérieurs, il faut désormais expliquer clairement qui est responsable de quoi.
Pourquoi les organisations syndicales et les agents ont-ils découvert l'ampleur de la crise par voie de presse ?

Quelles suites ont été données aux précédents incidents, notamment celui concernant FICOBA ?
Et surtout, quels moyens humains et budgétaires sont réellement consacrés à la cybersécurité ?

Un audit de l'ANSSI a été annoncé : ses conclusions ne devront pas rester enfermées dans quelques bureaux.

Les représentants du personnel doivent en connaître les constats, les recommandations et le calendrier de mise en œuvre, dans le respect des impératifs de sécurité.

Investir dans les agents plutôt que gérer la pénurie

La crise d'août ne doit pas servir de prétexte à une nouvelle restructuration précipitée, à davantage d'externalisation ou à une pression accrue sur les équipes.
Elle doit conduire à revoir profondément les priorités, la CGT exige :

- des recrutements à la hauteur des besoins, notamment dans les métiers informatiques et la cybersécurité ;
- des rémunérations permettant de fidéliser les compétences ;
- un plan réel de réduction de la dette technique ;
- une politique rigoureuse des habilitations et des accès ;
- des moyens consacrés à la maintenance et à la sécurité avant le lancement de nouvelles vitrines technologiques ;
- une gouvernance lisible, avec des responsabilités clairement identifiées ;
- une information transparente des agents, des usagers et de leurs représentants.

En août, la réalité est venue rappeler brutalement que derrière les systèmes informatiques de la DGFiP se trouvent les données fiscales, bancaires et patrimoniales de millions de personnes.

La DGFiP voulait rêver de Silicon Valley. Il est désormais urgent qu'elle sécurise ses fondations.

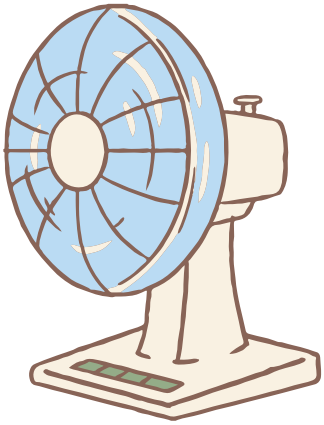
La protection des données n'est pas un coût à réduire. C'est une mission de service public

la cgt FINANCES PUBLIQUES

Avec la CGT 41, la DG Flippe







Depuis le 12 juin 2026 et pendant une dizaine de jours par la suite, la CGT Finances Publiques 41 n'avait cessé de demander à la Direction de prendre des mesures concrètes et immédiates face aux vagues de canicule annoncées :

- maintien de l'ouverture des fenêtres la nuit
- adaptation des salles climatisées aux besoins matériels des agent.e.s (double écran, ...)

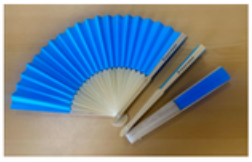
La CGT Finances publiques salue la réponse de notre Direction et remercie nos collègues pour la mise en place mi-juillet d'équipements supplémentaires à Blois. Nous souhaitons que cette situation perdure quel que soit le niveau d'alerte CANICULE de METEO FRANCE et qu'elle soit généralisée à l'ensemble des sites.

Nous rappelons également que toute demande d'équipement individuel peut se faire via votre chef.fe de service. ***Ne restez pas dans une situation inconfortable alors que des solutions peuvent vous être apportées rapidement !***

Pendant ce temps, dans les Pyrénées Atlantique ...

28 juillet 2026

Distribution d'éventails



Cette semaine, le BIET distribuera à chaque agent un éventail aux couleurs des Finances publiques.

De fabrication Éco-responsable, c'est un geste simple en cette période estivale pour un peu plus de confort.

page du site ULYSSE64



Soutien de la CGT Finances Publiques aux victimes des incendies

la cgt FINANCES PUBLIQUES

Avec la CGT 41, la DG Flippe

QUAND LA DG DECONCENTRE LES ACTES DES GESTIONS RH

“ Pour vivre heureux, vivons caché.”

C’est par cet adage que l’on pourrait résumer la vision qu’a la DG du dialogue social.

En effet, ce vendredi 24 juillet, un décret et un arrêté sont parus au journal officiel.

Le premier permet au ministre ou à notre directrice générale de déconcentrer certains actes RH et le second liste les actes pour lesquels dès le 27 juillet les directeurs avaient tout pouvoir (hormis pour les disciplines pour lesquelles ils devront attendre le 1er octobre).

Désormais les directeurs locaux ont tout pouvoir :

- En matière de recrutement de contractuels
- En matière de mobilité locale et disponibilité
- En matière de discipline pour les sanctions du groupe1 et pour le cumul d activité
- En matière de temps partiel
- En matière de congés, de compte-épargne temps et autorisations d’absence
- En matière de convention de rupture conventionnelle .

Cette longue litanie d’acte est loin d’être anodine pour les agents.
En effet, désormais les directrices et directeurs ont tous les pouvoirs sauf ceux de la promotion (et encore…) et ceux de la mobilité nationale.
Un certain nombre de dossiers conflictuels, que ce soit sur la gestion des harcèlements, des renouvellements de contrats de contractuels ou encore des gestions des autorisations d’absence ont déjà été remontés à la CGT Finances publiques.
Une telle déconcentration des actes ne fera qu’augmenter les disparités entre les directions et le nombre de collègues discriminés.

La CGT Finances publiques a toujours porté une gestion des ressources humaines au plus près des agents mais toujours dans un esprit d’équité et avec la possibilité de recours.
Depuis la loi de transformation de la fonction publique, c’est tout l’inverse.
La CGT Finances Publiques craint qu’avec la mise en place des ces textes et la gestion en mode CSRH, les agents n’aient plus aucune possibilité de recours.
En effet, les services RH des directions locales sont comme beaucoup de services exsangues et remplacés par des services à distance.

La CGT Finances publiques revendique l’abrogation de ces textes et la mise en place d’une concertation sur la gestion RH.

ANNEXE

ACTES DE GESTION RH DÉCONCENTRÉS

https://www.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/annexe_tract_27_07_26.pdf